



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 09-2014 - Séance du 16 juin 2014 - Orale

Plan d'Affectation Cantonal - Dépôt pour matériaux d'excavation au « Crêt du Meley »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par la présente, la Municipalité informe le Conseil communal d'un projet de création d'un dépôt pour matériaux d'excavation (DMEX) un lieu-dit « Crêt du Melay » localisé sur notre territoire à l'amont de la route de Châtel-St-Denis dans le secteur situé entre l'Auberge de la Veveyse et le pont enjambant l'autoroute A12. Le terrain concerné est entièrement propriété de la Société d'alpage des Monts-sur-Corsier.

Ce site figurant au Plan Directeur des Dépôts d'Excavation et de Matériaux (PDDEM) de 1997 prévoit une capacité de 420'000m³ et une exploitation d'environ 40'000 m³ par an sur 12 ans. S'agissant d'un dépôt intercantonal pour des chantiers situés sur Vaud et Fribourg, la Municipalité a opté pour une démarche de Plan d'affectation cantonal mené sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Environnement.

L'exploitation de ce site engendrera un trafic poids lourds supplémentaire d'environ 14 camions, soit 28 mouvements par jour, dont 90% en relation avec la jonction A12 de Châtel-St-Denis. De ce fait et après analyse des divers autres volets du dossier, l'impact de ce dépôt sur notre commune sera modeste.

Après avoir été présenté aux organisations de défense de l'environnement en octobre 2013, le projet a été présenté le 4 juin dernier à un groupe de suivi constitué de représentants du propriétaire foncier, des voisins du site ainsi que de l'organisation Pro Riviera qu'il avait été omis d'inviter en octobre. A cette séance participaient bien entendu également les représentants de la DGE, le futur exploitant, notre bureau technique ainsi que votre serviteur comme délégué de la Municipalité.

La démarche résolument participative prévoit la diffusion de l'information en 3 cercles :

- le Comité de pilotage (COFIL), comprenant le Canton, la Municipalité et le bureau technique de la commune territoriale, l'entreprise exploitante ainsi que le bureau d'ingénieurs pilotant le projet ;
- le Groupe de suivi (GSUIVI) du projet, constitué des membres du COFIL, des riverains du projet, des propriétaires fonciers ainsi que des associations de protection de la nature ;
- et la population comme 3^{ème} cercle pour laquelle sera organisée une séance de présentation publique précédant la mise à l'enquête du dossier.

Les remarques formulées lors de la séance du groupe de suivi feront l'objet d'une prochaine rencontre entre les parties concernées afin d'intégrer, le cas échéant, des dispositions complémentaires au projet avant sa présentation publique et sa mise à l'enquête qui se dérouleront d'ici la fin de cette année.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 16 juin 2014

M. Dominique Epp, Municipal délégué
Bureau du Conseil communal